

Licence 1 Droit
(Montauban)

Annales

Année universitaire
2024/2025

Semestre 2 - Session 1

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT - 1^{er} NIVEAU

SEMESTRE 2 - SESSION 1

Licence 1^{er} niveau Montauban

Mardi 15 avril 2025

Début d'épreuve : 13 H

Durée examen : 3 H

Enseignant : Françoise CANTEGRIL

DROIT DE LA FAMILLE

CONSIGNES :

Aucun document n'est autorisé

Soignez la forme : présentation, écriture, orthographe et expression française (+/- 1 point)

SUJET :

Votre cliente préférée, Fifi Monchon, est une nouvelle fois venue vous consulter car elle ne peut se passer de votre compétence. Il faut dire qu'avec une vie affective aussi tumultueuse que la sienne, mieux vaut être conseillée par un bon juriste. Vous comprenez d'emblée que cette fois, elle traverse une période très sombre. La pauvre, est au bord des larmes....

Il y a 4 ans, Fifi a épousé François, baron de Montmirail, un ami de ses parents, qu'elle trouvait extrêmement intelligent, distingué.... et très riche, ce qui le rendait d'autant plus séduisant. Récemment rentrée du Brésil où elle avait passé un an, Fifi était, à l'époque, un peu perdue, ne sachant quelle direction donner à son existence. Quant à François, ébloui par Fifi depuis qu'elle était adolescente, il ne s'était pas fait prier pour la rassurer et jouer le rôle du protecteur. Sa famille lui avait pourtant dit qu'il était bien trop âgé pour elle mais Fifi n'avait rien voulu entendre.

Elle se félicita de sa décision car quelques jours avant le mariage, elle découvrit qu'elle était enceinte, probablement de Gilberto, chanteur-compositeur brésilien qu'elle avait fréquenté durant son séjour, et dont elle était très éprise, mais qui était marié et entendait le rester. Quelle aubaine pour elle ! Vous en conviendrez : il était bien préférable pour sa réputation qu'elle soit mariée, qui plus est, à un homme honorable comme François, lorsqu'elle accoucherait. Bien évidemment, elle ne dit rien à son futur époux pour ne pas compromettre les noces et mit au monde le 14 février 2022 un bébé étonnamment robuste pour un prématuré de 7 mois (4,9 kg quand même !). François qui devenait père pour la 1^{ère} fois était fou de bonheur et c'était là l'essentiel ; en définitive, il importait peu que l'enfant soit de lui ou d'un autre. Les parents prénommèrent l'enfant Romario (*Fifi ayant insisté pour une consonance qui lui rappelait le Brésil, cher à son coeur*).

L'année suivante, Fifi qui avait toujours rêvé d'une grande famille n'eut aucun mal à convaincre François, épanoui par cette paternité tardive, de donner un frère ou une sœur à Romario. Malheureusement, malgré un régime alimentaire sensé favoriser la fertilité et une motivation concrète et active des époux (*au risque de provoquer un accident cardiaque pour François*), l'objectif semblait difficile à atteindre. Des examens médicaux mirent en évidence la piètre qualité du sperme de François (*insuffisamment concentré en testostérone*) et les médecins conseillèrent de recourir à une Assistance Médicale à la Procréation (AMP) avec tiers-donneur. Quelque peu vexé mais soucieux de faire plaisir à sa femme adorée, François finit par accepter et ils firent toutes les démarches nécessaires pour débiter la 1^{ère} tentative.

S'ensuivit une période de doute et de déprime pour Fifi qui commençait (déjà) à se lasser de son mari, trop conventionnel, pour ne pas dire ennuyeux, et à présent dans l'impossibilité de lui donner la ribambelle d'enfant qu'elle avait imaginée. Elle pensait même à se débarrasser de lui... par une voie légale. Toutefois, elle chassa rapidement cette idée, consciente que François lui assurait un train de vie très confortable, la gâtait énormément (des voyages, des bijoux, des fleurs...) et la couvrait de petits mots tendres. Certes, elle le valait bien, mais tous les maris ne sont pas aussi attentionnés et généreux !

Cela étant, la chance sourit à ceux qui savent la saisir, ce qui est sans aucun doute le cas de Fifi : à l'occasion du vernissage de son amie Sandra, plasticienne reconnue et encensée par la critique, Fifi croisa le regard de braise d'Alexandre, patron d'une start-up spécialisée dans l'I.A. et cotée en bourse depuis peu. Ils passèrent toute la soirée à discuter et rire, se découvrir mille points communs au fil des heures, et c'est naturellement qu'Alexandre proposa ensuite à Fifi de prendre un dernier verre chez lui, ce qu'elle accepta volontiers, en tout bien tout honneur. C'est aussi tout naturellement qu'elle passa la nuit chez lui (*à quoi bon se priver, son mari, parti au chevet de sa mère, n'en saurait rien et elle avait vraiment besoin de se remonter le moral*). C'est ainsi que sans même avoir à subir le parcours chaotique d'une AMP, éprouvante tant au plan moral que physique, Fifi se retrouva enceinte une nouvelle fois. N'était-ce pas le but finalement ? Selon elle, le résultat était le même pour François, puisqu'il ne pouvait pas être père lui-même et qu'il y avait bien un tiers-donneur. Elle lui fit donc croire que l'AMP avait été un succès dès le premier essai.

Pour autant, le climat conjugal avait changé : certes, Fifi avait mis au monde en janvier 2024 une adorable poupée prénommée Lucia, mais François vivait mal le fait d'en être seulement le père d'intention, faute d'en être son père biologique. De son côté, depuis l'intermède avec Alexandre, jeune, fort et enthousiaste, Fifi avait de plus en plus de difficulté à regarder amoureusement son mari qui ne faisait plus rien pour s'entretenir. Toutefois, elle ne se doutait pas que les choses allaient se précipiter.

Cet hiver, et alors que Fifi revenait d'une journée-shopping harassante, François l'attendait de pied ferme pour avoir une explication. Il l'informa qu'il avait appris de source sûre (*certainement par Priscilla, l'ex-meilleure amie de Fifi qui l'avait toujours jalouée*), qu'en réalité Fifi était déjà enceinte lors de son retour du Brésil de sorte que Romario n'était pas de lui, et que de surcroît, elle l'avait trompée à plusieurs reprises notamment à l'occasion du fameux vernissage (*cette peste de Priscilla, cousine germaine de Sandra, y était aussi présente*). Il n'avait plus confiance : Fifi s'était jouée de lui, avait profité de son amour et de sa générosité mais la vengeance serait terrible.

François exige qu'elle et ses enfants quittent la maison dès le lendemain. Il ne veut plus les voir chez lui et ne veut plus avoir de lien avec eux. D'ailleurs, il compte mettre en vente la maison sans attendre (*alors pourtant qu'il en a hérité de ses parents et y a vécu depuis l'enfance*) car il ne supporte pas l'idée de continuer à vivre dans ces lieux chargés d'autant d'hypocrisie. Par la même occasion, il lui intime de lui rendre le magnifique saphir qui appartenait à sa mère bien-aimée, reçu par Fifi en guise de bague de fiançailles.

En clair, il entend demander le divorce pour faute et affirme que Fifi n'aura droit strictement à rien : ni saphir, ni indemnité ou prestation compensatoire, ni pension alimentaire pour des enfants qui ne sont pas de lui. De fait, il accompagnera sa requête en divorce d'une demande en vue de contester sa paternité à l'égard de Romario mais aussi de Lucia (rien de plus simple selon lui puisqu'elle est issue d'une PMA).

Désormais, Fifi attend fébrilement de savoir si François peut mettre ses menaces à exécution et quelles pourraient en être les conséquences pour elle et les enfants

1^{ère} question (2 points) : Fifi comprend bien qu'au vu de la fureur de son mari, il est préférable qu'elle s'éloigne de lui, ne serait-ce que momentanément (*après tout, si elle est « tout pour lui » comme il se plaît à le dire, il se pourrait qu'il change d'avis*), mais François peut-il réellement la laisser sans ressource, sachant qu'elle est entièrement dépendante de lui financièrement ?

2^{ème} question (2 points) : Bien qu'elle ne soit pas spécialement attachée à cette maison qui porte encore le souvenir de sa belle-mère (*François a refusé d'entreprendre une rénovation intégrale*), Fifi s'inquiète de savoir si son mari peut décider de la vendre

3^{ème} question : A supposer que François reste sur ses positions, est-il en mesure de demander le divorce pour faute (*après tout, il n'a que les affirmations de cette peste de Priscilla, sans lesquelles les époux auraient pu continuer à couler des jours heureux*), voire même seulement à imposer le divorce si Fifi s'y oppose ? **(4 points)**

Dans l'affirmative, Fifi pourrait-elle prétendre à une prestation compensatoire, voire peut-être aussi à une indemnité en réparation du préjudice qu'elle subit du fait même du divorce (*elle a consacré ses plus belles années à ce « vieux schnock » et de surcroît perdrait son titre de baronne ? Impensable !*). Ne pourrait-elle pas enfin conserver le saphir qui ne quitte pas sa main, sans lequel elle se sentirait nue ? **(6 points)**

4^{ème} question (6 points) : Comment les filiations paternelles de Romario et Lucia ont-elles été respectivement établies à l'égard de François ? Celui-ci peut-il contester chacune d'entre elles ?

Bonus : Toujours prévoyante (et redoutant d'être démunie pour ses élever ses deux chérubins), Fifi se demande s'il ne serait pas opportun d'anticiper. Elle envisage de reprendre contact avec Gilberto pour qu'il reconnaisse Romario le plus vite possible ... et contribue à son entretien. Elle est convaincue qu'il ne pourra pas lui refuser (*de surcroît, elle a appris que le pauvre était désormais veuf et a sans doute besoin d'être consolé. Il y aurait peut-être d'ailleurs là une opportunité à saisir...d'autant que Gilberto est devenu très célèbre*).

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT - 1^{er} NIVEAU

SEMESTRE 2 - SESSION 1

Licence 1^{er} niveau Montauban

Lundi 14 avril 2025

Début d'épreuve : 13h

Durée examen : 3h

Enseignant : Frédérique de la Morena

DROIT CONSTITUTIONNEL

CONSIGNES :

Aucun document autorisé

SUJET :

Traiter, au choix, l'un des sujets suivants :

1- Commentaire de texte :

« A la confusion des pouvoirs dans une seule assemblée, à la stricte séparation des pouvoirs avec priorité au chef de l'Etat, il convient de préférer la collaboration des pouvoirs : un chef de l'Etat et un Parlement séparés, encadrant un Gouvernement issu du premier et responsable devant le second, entre eux un partage des attributions donnant à chacun une semblable importance dans la marche de l'Etat et assurant les moyens de résoudre les conflits qui sont, dans tout système démocratique, la rançon de la liberté. Le projet de Constitution, tel qu'il vous est soumis, a l'ambition de créer un régime parlementaire ».

Michel Debré, Discours devant le Conseil d'Etat, présentant la future constitution pour la Vème République, 27 août 1958

2- Dissertation :

La liberté du parlementaire dans l'exercice de son mandat

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT - 1^{er} NIVEAU

SEMESTRE 2 - SESSION 1

Licence 1^{er} niveau Montauban

Mercredi 16 avril 2025

Début d'épreuve : 9 heures

Durée examen : 3 heures

Enseignant : Florian Reverchon

HISTOIRE DU DROIT

CONSIGNES : Commenter le texte suivant.

SUJET :

Le texte est extrait du Traité de la considération rédigé par Bernard de Clairvaux entre 1148 et 1152 à l'adresse du pape Eugène III. Le livre se présente comme une succession de lettres portant sur des questions théologiques ou liées au gouvernement de l'Église, et donnent des conseils au pape.

5 Mais vous, que faites-vous ? Avez-vous encore les yeux ouverts sur ces hommes qui vous enlacent dans les filets de la mort ? Ne vous fâchez point, je vous en prie, et veuillez m'écouter avec patience ; ou plutôt veuillez excuser la réserve bien plus que l'audace de mon langage. [...] Je sais au milieu de quels hommes vous vous trouvez ; vous n'êtes entouré que de gens
10 incrédules et amis du désordre, de loups plutôt que de brebis, et cependant vous êtes leur pasteur. S'il est une considération utile à faire, c'est celle qui vous fera trouver, s'il est possible, le moyen de les convertir, de peur qu'ils ne vous pervertissent. [...] Sur ce point, je ne veux pas vous ménager, afin que Dieu un jour vous n'aménage : niez donc que vous êtes le pasteur d'un pareil peuple, ou prouvez que vous l'êtes en effet. Vous n'oserez pas le nier, de peur que et
15 celui dont vous tenez la place ne vous renie aussi un jour ; or celui-là, c'est Pierre lui-même, et je ne sache pas qu'on l'ait vu paraître en public chargé d'or et de pierreries, vêtu de soie, monté sur une blanche haquenée, entouré de soldats et suivi d'un bruyant cortège. [...] À voir la pompe qui vous environne, on vous prendrait plutôt pour le successeur de Constantin que pour le successeur de Pierre. Je vous conseille toutefois de tolérer ces usages pour un temps, mais non pas de les regarder comme indispensables. [...] Évangéliser, c'est paître vos brebis ; faites donc l'office d'un prédicateur de l'Évangile, et vous aurez rempli celui d'un pasteur.

Vous me répondrez peut-être : Ceux que vous m'engagez à paître ne sont rien moins que des brebis, ce sont des scorpions et des dragons. Raison de plus, vous dirai-je, pour que vous entrepreniez de les soumettre, mais avec la parole, et non avec le fer. Pourquoi d'ailleurs
20 cherchiez-vous à vous servir encore du glaive qu'on vous a ordonné un jour de remettre au fourreau ? Il est vrai qu'on ne saurait nier que ce glaive vous appartient sans oublier en quels termes le Seigneur en a parlé quand il vous dit : « Remettez votre glaive au fourreau »¹ Il est donc bien à vous ce glaive, peut-être même ne doit-il pas en être fait usage sans votre aveu, quoique votre main ne puisse plus le tirer. En effet, s'il ne vous appartenait pas, le Seigneur
25 n'aurait pas répondu à ses apôtres quand ils lui dirent : « Nous avons deux glaives. C'est bien »² mais : « c'est trop ». On ne peut donc nier que l'Église n'ait deux glaives aussi, le temporel et le spirituel ; si le premier doit être tiré pour elle, le second ne le doit être que par elle, celui-ci par la main du prêtre et l'autre par celle du soldat, mais du consentement du Pontife, et sur l'ordre de l'empereur, comme je l'ai déjà dit ailleurs. Mais pour vous aujourd'hui,
30 armez-vous de celui qui vous est donné pour en user vous-même et frappez pour sauver, sinon tous les pécheurs, sinon même un grand nombre d'entre eux, du moins tous ceux que vous pourrez atteindre.

Bernard de Clairvaux, *Traité de la Considération*, IV, 3, 6-7

trad. Charpentier

¹ *Évangile selon saint Jean*, XVIII, 11.

² *Évangile selon saint Luc*, XXII, 38.

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT - 1^{er} NIVEAU

SEMESTRE 2 - SESSION 1

Licence 1^{er} niveau Montauban

17 avril 2025

Début d'épreuve : 8 h 30

Durée examen : 1 h 30

Enseignant : Anne-Marie OLIVA

Institutions européennes

CONSIGNES : Les réponses aux questions doivent être développées, argumentées. Une problématique et un plan apparent ne sont toutefois pas requis.

SUJET : Traitez les sujets 1 ET 2 (pour chacun d'eux, vous avez le choix entre deux questions).

Sujet 1 : Traitez, AU CHOIX, l'une des deux questions ci-dessous.

1. La méthode de construction de l'Europe (description, intérêt, application).
2. Pourquoi le traité de Maastricht peut-il être considéré comme un traité marquant un tournant dans la construction européenne ?

Sujet 2 : Traitez, AU CHOIX, l'une des deux questions ci-dessous.

1. Quelles sont les modalités de désignation des membres de la Commission européenne ?
2. Les présidences du Conseil (ou Conseil de l'Union européenne) et du Conseil européen.

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT - 1^{er} NIVEAU

SEMESTRE 2 - SESSION 1

Licence 1^{er} niveau Montauban

Jeudi 17 avril

Début d'épreuve : 13h

Durée examen : 1h30

Enseignant : Olivier THOMAS

Economie

CONSIGNES : Calculatrice interdite – Aucun document n'est autorisé.

Vous apporterez un soin tout particulier à l'expression écrite et à l'orthographe.

Répondez directement sans recopier l'énoncé de chacune des questions sur votre copie (numérotez simplement vos réponses)

SUJET : Vous répondrez à chacune des dix questions suivantes de façon précise, argumentée et concise (2 points par question)

1 : Avant la réforme du 20 mars 2023, quelle était la situation de la France en matière de retraites par rapport aux principaux autres pays développés ?

2 : Pourquoi l'obligation pour toutes les entreprises de souscrire à une assurance complémentaire santé collective pour leurs salariés ne représente-t-elle pas vraiment une avancée pour ces derniers ?

3 : Pour quelles raisons certains théoriciens considèrent-ils que la croissance des dépenses de santé peut être un frein pour la croissance économique d'un pays ?

- 4 : Pourquoi le recours à des médecins intérimaires ne permet-il pas d'apporter une réponse efficace à la pénurie de médecins dans les hôpitaux situés dans des déserts médicaux ?
- 5 : Que penser de l'instauration du Contrat d'Accès aux Soins destiné à endiguer le montant des dépassements d'honoraires et leur progression ?
- 6 : Pourquoi le modèle beveridgien, censé être universel et égalitaire, ne l'est-il finalement pas tellement dans les faits ?
- 7 : Quelles dérives ont été observées concernant l'AME ? Et pour quelle raison est-on certain que son montant est significativement sous-estimé ?
- 8 : Dans quelle mesure l'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires s'est-elle avérée utile et efficace ?
- 9 : Quelles mesures pourrait-on envisager pour endiguer la croissance effrénée des indemnités journalières ?
- 10 : Dans quelle mesure l'usage de Doctolib représente-t-il une stratégie efficace en vue de lutter contre les déserts médicaux ?